

parce que nous sentons combien le jeu nous est indispensable pour reposer nos esprits fatigués par l'étude, merci ; que notre doux Sauveur qui chérit tant les petits, vous entoure de son affection afin de vous dédommager de l'amour que vous nous témoignez.

A tous, nous vous souhaitons que vos protégés, après avoir franchi le seuil du cloître, montent enfin au Saint Autel, comme ont fait le 21 juillet 1913, trois de nos frères aînés. C'est là, n'est-ce pas, la plus belle récompense que vous désirez ? Eh bien ! que Dieu vous l'accorde et fasse de nous d'autres Lui-même.

Noël 1913.

Les SERAPHIQUES.



CONFÉRENCES A MES NOVICES

LE SAINT HABIT

LE PORT DE L'HABIT

L'ENTRÉE dans le Tiers-Ordre, assimilée à l'entrée dans les autres Ordres religieux, est caractérisée par la réception de l'habit ou la vêtue. Pour appartenir au Tiers-Ordre, il ne suffit pas d'être inscrit sur un registre, il faut en avoir reçu le vêtement des mains d'un prêtre muni de pouvoirs légitimes et selon la forme prescrite. Cet habit du Tiers-Ordre, qui comprend le scapulaire et le cordon vous fut donc imposé lors de votre vêtue dans une cérémonie dont chaque détail a sa signification.

Le scapulaire signifie l'homme renouvelé selon Jésus-Christ, ou l'être de grâce que nous devons édifier en nous sur les ruines du vieil homme, c'est-à-dire, de la nature corrompue en